



Villiers-sur-Marne

COMMUNE DE VILLIERS SUR MARNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 04 FEVRIER 2006

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Le *Conseil Municipal* de la Commune de VILLIERS SUR MARNE
Légalement convoqué le 27 janvier 2006
sous la présidence de Monsieur BENISTI, Député-Maire,
s'est réuni à la salle G.BRASSENS

Etaient présents :

Messieurs BENISTI Jacques-Alain (*Député-Maire*), CRETTE Jean-Claude, DUGEON Daniel, BEGAT Jean Philippe, Madame HESSE Danièle, Messieurs LEMAIRE Yves, DOUSSET Didier, BUCHER Michel, REIMAN Michel, Madame DONIAS Lydia, Monsieur ABADIA André, Mesdames PICHOT Yvonne, CHETARD Catherine, MARTI Christiane, ANTOINE Dominique, SALGADO Naïr, Messieurs BOUVIER Ludovic, PRADES Rémi (arrivé à la délibération N° 2006.02a.01), Madame ABRAHAM-THISSE Simonne, Monsieur OUDINET Michel, Mesdames SALACROUP Christine, SAUVAGE Josette, PIPERNO Sandrine, MAGRE Marie-thérèse, Monsieur MONJO Haouari.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Madame CREPIN Joëlle	a donné pouvoir à	Monsieur ABADIA André
Monsieur THIBAUT Philippe	a donné pouvoir à	Madame HESSE Danièle
Madame LOONES Marie-Thérèse	a donné pouvoir à	Monsieur BENISTI Jacques Alain
Madame GOHIN Michèle	a donné pouvoir à	Monsieur REIMAN Michel

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mesdames BIGAYON Geneviève, IANCO Nicole, Messieurs CHASSERAY Pierre, NORGUEZ Marc, GISSINGER Daniel, Madame TESSON Lyliane.

Secrétaire de séance :

Madame CHETARD Catherine est désignée secrétaire de séance

Le QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 10 heures 00

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil Municipal, a approuvé, à la **MAJORITE** des membres présents, le procès verbal de la séance du **Conseil Municipal du 19 janvier 2006**.

Ont voté CONTRE : Madame Simonne ABRAHAM-THISSE, Monsieur Michel OUDINET, , Mesdames Christine SALACROUP, Josette SAUVAGE.



**Projet de DELIBERATION adopté
lors de la séance du 04 FEVRIER 2006**



Arrivée de Monsieur PRADES Rémi



N° & Objet : 2006.02a. 01 –EXTENSION DE L'ECOLE JEAN RENON
Autorisation de signature du marché

Rapporteur: Monsieur BENISTI

Le 22 juin 2004, le Conseil Municipal approuvait le programme d'extension de l'école Jean Renon et autorisait Monsieur le Maire à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération projetée.

A l'issue du concours sur esquisse, Monsieur Jean-Claude HEURTEBISE Architecte, s'est vu confié, en septembre 2004 la maîtrise d'œuvre de l'opération qui comprend :

- ✓ La construction d'un bâtiment d'environ 1766 m² SHON comprenant :
 - 1 classe élémentaire
 - 4 classes maternelles
 - 1 centre de loisirs de 2 classes
 - 1 réfectoire avec office (comprenant 1 salle à manger pour 2 services classiques et 1 salle à manger élémentaire en self-service)
 - 1 salle des enseignants
 - sanitaires, rangements et locaux techniques

- ✓ des aménagements extérieurs en corrélation avec l'aspect pédagogique des équipements.

Le marché étant constitué de 18 corps d'état, il a été décidé de confier les travaux à une entreprise générale.

Un 1^{er} marché négocié a été lancé le 22 avril 2005.

Aucune n'offre n'ayant été remise, le marché a été classé sans suite le 16 juin 2005.

.../...

- 2 -

Une 2^{ème} consultation a donc été relancée le 17 juin 2005.

Sur les 5 entreprises admises à présenter une offre, seule une entreprise a remis une offre. Toutefois cette offre étant incomplète, celle-ci a été déclarée irrecevable et le marché a une nouvelle fois été classé sans suite le 17 octobre 2005.

Compte tenu de l'insuffisance de candidatures en entreprise générale, il a été décidé de lancer, le 21 novembre 2005, une 3^{ème} consultation sur la base d'un marché alloti, composé de 18 lots traités par marchés séparés, à savoir :

- lot n° 1 : gros-œuvre - fondations
- lot n° 2 : cloisons - doublage
- lot n° 3 : charpente bois
- lot n° 4 : couverture tuiles - étanchéité
- lot n° 5 : menuiseries extérieures - vitrerie - protection solaire
- lot n° 6 : menuiseries intérieures
- lot n° 7 : faux-plafonds - sous toitures
- lot n° 8 : plomberie sanitaire
- lot n° 9 : chauffage - VMC
- lot n° 10 : électricité courants faibles
- lot n° 11 : production d'eau chaude solaire
- lot n° 12 : ascenseur, monte handicapés
- lot n° 13 : revêtement de sols carrelage faïence
- lot n° 14 : revêtement de sols souples
- lot n° 15 : peinture
- lot n° 16 : serrurerie
- lot n° 17 : V.R.D. - aménagements extérieurs
- lot n° 18 : matériels d'office

Aucune entreprise ne s'étant déclarée candidate pour le lot n° 11 (production d'eau chaude solaire) et aucune offre n'ayant été remise pour le lot n° 12 (ascenseur, monte handicapés), ces 2 lots ont été classés sans suite et 2 consultations seront prochainement relancées sur la base de 2 marchés à procédure adaptée.

Pour les autres lots, les entreprises suivantes ont remis une offre, à savoir :

- lot n° 1 : MTR Bâtiment, GENETON
- lot n° 2 : Les Plâtres Modernes, GRB, DBS
- lot n° 3 : Les Charpentiers de Paris, Caillaud Ile de France, Régnier Covarel, THERMOSANI
- lot n° 4 : THERMOSANI
- lot n° 5 : NORALU, entreprise A.F.D., ALUFER
- lot n° 6 : GENETON
- lot n° 7 : ISOPHON, AUGAGNEUR, DBS, GRB
- lot n° 8 : S.A.T., CICO
- lot n° 9 : S.A.T., CICO
- lot n° 10 : PORTAL Entreprise, S.N.E.F., CICO
- lot n° 13 : FLIPO, BEDEL, GRB
- lot n° 14 : FLIPO, BERNIER, SOCAPE, AP2R
- lot n° 15 : FLIPO, BERNIER, SOCAPE
- lot n° 16 : S.A. Jean-Claude MATHIEU, DESMOINAUX, ALUFER
- lot n° 17 : SNTTP, CICO
- lot n° 18 : Le Froid Bornet

.../...

Au terme de l'analyse technique des offres présentées, la personne responsable des marchés a négocié avec les entreprises sur la base des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de la consultation, soit :

la valeur technique de l'offre 40%

le prix 35%
le délai d'exécution des travaux 25%

A l'issue des négociations, la personne responsable des marchés a présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 3 février 2006, le classement des candidats.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés à :

- lot n° 1 *gros-œuvre – fondations* : Entreprise MTR Bâtiment pour un montant HT de 1 000 000,00 €, soit 1 196 000,00 € TTC
- lot n° 2 *cloisons – doublage* : Entreprise Les Plâtres Modernes Claude Jobin pour un montant HT de 70 000,00 €, soit 83 720,00 € TTC
- lot n° 3 *charpente bois* : Entreprise REGNIER-COVAREL pour un montant HT de 82 000,00 €, soit 98 072,00 € TTC
- lot n° 4 *couverture tuiles – étanchéité* : Entreprise THERMOSANI pour un montant HT de 100 000,00 €, soit 119 600,00 € TTC
- lot n° 5 *menuiseries extérieures – vitrerie – protection solaire* : Entreprise Aluminium Fabrication Diffusion (A.F.D.) pour un montant HT de 171 000,00 €, soit 204 516,00 € TTC
- lot n° 6 *menuiseries intérieures* : Entreprise GENETON pour un montant HT de 93 000,00 €, soit 111 228,00 € TTC
- lot n° 7 *faux-plafonds – sous toitures* : Entreprise AUGAGNEUR pour un montant HT de 50 000,00 €, soit 59 800,00 € TTC
- lot n° 8 *plomberie sanitaire* : Entreprise S.A.T. pour un montant HT de 90 000,00 €, soit 107 640,00 € TTC
- lot n° 9 *chauffage – VMC* : Entreprise S.A.T. pour un montant HT de 160 000,00 €, soit 191 360,00 € TTC
- lot n° 10 : *électricité courants faibles* : Entreprise CICO pour un montant HT de 95 000 €, soit 113 620,00 € TTC
- lot n° 13 : *revêtement de sols carrelage faïence* : Entreprise FLIPO pour un montant HT de 46 596,76 €, soit 55 729,72 € TTC
- lot n° 14 : *revêtement de sols souples* : Entreprise FLIPO pour un montant HT de 38 713,04 €, soit 46 300,80 € TTC
- lot n° 15 : *peinture* : Entreprise FLIPO pour un montant HT de 34 190,20 €, soit 40 891,48 € TTC
- lot n° 16 : *serrurerie* : Entreprise Jean-Claude MATHIEU pour un montant HT de 60 000,00 €, soit 71 760,00 € TTC
- lot n° 17 : *V.R.D. – aménagements extérieurs* : Entreprise S.N.T.P.P. pour un montant HT de 263 000,00 €, soit 314 548,00 € TTC
- lot n° 18 : *matériels d'office* : Entreprise Le Froid BORNET pour un montant HT de 74 014,05 €, soit 88 520,80 € TTC

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la procédure de marché pour les travaux d'extension de l'école Jean Renon, passée sous la forme d'un marché négocié de 18 lots, traités par marchés séparés,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 3 février 2006,

ARTICLE 1 : Prend acte du choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 3 février 2006 attribuant le marché n° 2005-81-00 relatif à l'extension de l'école Jean Renon, comme suit :

- lot n° 1 gros-œuvre – fondations : Entreprise MTR Bâtiment, domiciliée 9, rue René Cassin 77173 CHEVRY-COSSIGNY, pour un montant HT de 1 000 000,00 €, soit 1 196 000,00 € TTC
- lot n° 2 cloisons – doublage : Entreprise Les Plâtres Modernes Claude Jobin, domiciliée 44, rue de Metz 77260 SAMMERON pour un montant HT de 70 000,00 €, soit 83 720,00 € TTC
- lot n° 3 charpente bois : Entreprise REGNIER-COVAREL, domiciliée Z.I. – 1, rue Denis Papin 77390 VERNEUIL L'ETANG pour un montant HT de 82 000,00 €, soit 98 072,00 € TTC
- lot n° 4 couverture tuiles – étanchéité : Entreprise THERMOSANI, domicilié 90/94, avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex pour un montant HT de 100 000,00 €, soit 119 600,00 € TTC
- lot n° 5 menuiseries extérieures – vitrerie – protection solaire : Entreprise Aluminium Fabrication Diffusion (A.F.D.), domiciliée 20, rue de la Régade 77181 COURTRY pour un montant HT de 171 000,00 €, soit 204 516,00 € TTC
- lot n° 6 menuiseries intérieures : Entreprise GENETON, domiciliée 22, rue de Valenton 94700 MAISONS-ALFORT pour un montant HT de 93 000,00 €, soit 111 228,00 € TTC
- lot n° 7 faux-plafonds – sous toitures : Entreprise AUGAGNEUR, Z.A. 7, rue des Vignes 78220 VIROFLAY pour un montant HT de 50 000,00 €, soit 59 800,00 € TTC
- lot n° 8 plomberie sanitaire : Entreprise S.A.T., domiciliée 24/26, avenue le Verrier 94100 SAINT-MAUR pour un montant HT de 90 000,00 €, soit 107 640,00 € TTC

.../...

- lot n° 9 chauffage – VMC : Entreprise S.A.T., domiciliée 24/26, avenue le Verrier 94100 SAINT-MAUR pour un montant HT de 160 000,00 €, soit 191 360,00 € TTC
- lot n° 10 : électricité courants faibles : Entreprise CICO, domiciliée 104, avenue Georges Clemenceau 94360 BRY-SUR-MARNE pour un montant HT de 95 000,00 €, soit 113 620,00 € TTC

- lot n° 13 : revêtement de sols carrelage faïence : Entreprise FLIPO, domiciliée 200-202, avenue du Général Leclerc 93698 PANTIN Cedex pour un montant HT de 46 596,76 €, soit 55 729,72 € TTC
- lot n° 14 : revêtement de sols souples : Entreprise FLIPO, domiciliée 200-202, avenue du Général Leclerc 93698 PANTIN Cedex pour un montant HT de 38 713,04 €, soit 46 300,80 € TTC
- lot n° 15 : peinture : Entreprise FLIPO, domiciliée 200-202, avenue du Général Leclerc 93698 PANTIN Cedex pour un montant HT de 34 190,20 €, soit 40 891,48 € TTC
- lot n° 16 : serrurerie : Entreprise Jean-Claude MATHIEU, domiciliée Z.I.n°2 37, rue Joseph Cugnot 37300 JOUE-LES-TOURS pour un montant HT de 60 000,00 €, soit 71 760,00 € TTC
- lot n° 17 : V.R.D. – aménagements extérieurs : Entreprise S.N.T.P.P., domiciliée BP 65 2, rue de la Corneille 94122 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex pour un montant HT de 263 000,00 €, soit 314 548,00 € TTC
- lot n° 18 : matériels d’office : Entreprise Le Froid BORNET, domiciliée 7 à 9, rue de l’Avenir 94270 LE KREMLIN BICETRE pour un montant HT de 74 014,05 €, soit 88 520,80 € TTC

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.

ARTICLE 3 : Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.



**l’Ordre du jour de la séance du Conseil municipal étant épuisé,
la séance est levée à 10 heures 30**

La Secrétaire de Séance

Le Député-Maire,

Catherine CHETARD
Conseillère municipale

Jacques Alain BENISTI